

Séance du 28 août 2012

Convocation du 21/08/2012

L'an deux mille douze, le 28 août, vingt heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur TROUVÉ Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs BELLOC Hélène, CRESTIAN Christine, DUBERNARD Guy, DUBREUIL Mireille, LESPORTES Chantal, PINÇON Laurent, TROUVE Jacky, FORNASARI Jean-Claude, CARDINI Rosaire, MARTET Gérard, SOKOLOWSKI Thierry, STERVINOU Francine

Etaient excusés : Messieurs TOFFOLI Lionel, MOIZO Emmanuel

En préalable à la réunion, Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée de se lever pour observer un instant de recueillement à la mémoire d'Isabelle DUCASSE récemment décédée.

Monsieur PINÇON Laurent est élu secrétaire de séance.

Lecture est faite du compte rendu de la précédente réunion qui est approuvé à l'unanimité et signé.

Monsieur MARTET fait remarquer qu'il était présent à la réunion, bien qu'arrivé en retard. Cette correction est enregistrée.

Ordre du jour de la convocation :

- 1- Terrains du Balesté
- 2- Point financier
- 3- Fixation du prix du repas de la cantine 2012-2013
- 4- Rapport annuel sur la distribution d'eau potable
- 5- Rapport annuel sur le SCOT
- 6- Décision modificative au BP 2012
- 7- Point sur les travaux
- 8- Questions diverses.

1- Acquisition des terrains de Balesté

Monsieur le Maire rend compte au Conseil de l'évolution du dossier. A 24 heures de signer le sous-seing privé, messieurs VARLEY et BENITO ne veulent plus signer ce document, ce qui remet en cause la réalisation de l'opération. Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une demande (par la Commune) de sortie sur le CD 120 a été acceptée par le Conseil Général et qu'il serait possible de créer un chemin parallèle à celui qui existe. Ceci permettrait de réaliser l'opération. Après délibération, le Conseil approuve cette proposition à l'unanimité des 11 voix exprimées (Madame CRESTIAN s'étant abstenue)

2- Point financier

Monsieur le Maire informe le Conseil de l'état de la trésorerie de la Commune. On a la possibilité de rembourser la ligne de trésorerie 2011 de 120 000€, il faut cependant débloquer une somme de 60 000€ sur la ligne de trésorerie 2012 pour payer les travaux réalisés par Monsieur LESPORTES (Aire de camping car)

3 – Prix du repas de la cantine scolaire

Monsieur le Maire présente le bilan de la cantine de l'année écoulée au Conseil, qui aux vues de celui-ci décide, à l'unanimité, de porter le prix du repas à 2,35€ pour l'année scolaire 2012-2013.

L'avance mensuelle payée par les familles sera de 32,50 €. Une régularisation sera opérée en fin d'année scolaire

4 – Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable

Monsieur le Maire présente au Conseil le rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement. Le Conseil en prend acte.

5 - Rapport annuel sur le fonctionnement du SCOT

Monsieur le Maire présente au Conseil le rapport annuel 2011 sur le fonctionnement du SCOT. Le Conseil en prend acte

6 – Décision modificative au budget primitif

Monsieur le Maire propose au Conseil la décision modificative suivante :

- Transfert de 1500 € du compte 2312 au compte 2188

Après délibération, le Conseil approuve cette proposition.

7 – Questions diverses

a – Commissions de VGA :

Les représentants de la Commune aux diverses commissions de Val de Garonne Agglomération rendent compte au Conseil des diverses réunions auxquelles ils ont participé

a – Affaire PALACIO

Monsieur le Maire rend compte au Conseil d'une affaire l'ayant opposé à Monsieur PALACIO. Celui-ci l'a interpellé au sujet de la mise en place d'un panneau concernant le transport à la demande. Monsieur PALACIO s'est emporté, injuriant et menaçant Monsieur le Maire. Un courrier lui a été envoyé pour lui rappeler qu'il n'a pas à utiliser ces méthodes pour communiquer et l'informer que si de tels faits se reproduisaient, une plainte serait déposée contre lui auprès de Monsieur le Procureur de la République.

La séance est levée à 22 heures 45.